

Informations sur le renouvellement des assurances collectives 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027- Secteur public du régime FSSS-CSN

À la suite du renouvellement du contrat d'assurance collective, voici **les modifications aux taux applicables à partir du 1^{er} avril 2026**. Bonne nouvelle, seul le volet santé augmente cette année, et ce, malgré l'arrivée sur le marché de plusieurs nouveaux médicaments de spécialité l'année dernière, **l'augmentation moyenne est limitée à +3,9 %**.

Pour les volets invalidité de longue durée et assurance-vie, **aucune augmentation n'est requise**. Autre bonne nouvelle, pour le volet dentaire, malgré l'augmentation de la limite de remboursement annuel, **une baisse de -2 % est accordée**.

Voici donc les résultats du renouvellement sur la tarification en vigueur actuellement :

Régime Santé 1, 2 et 3

Voici un tableau des augmentations en \$ par période de paie (14 jours) :

Assurance maladie – Secteur public			
	Individuel	Monoparental	Familial
Santé 1	+ 2,83 \$	+ 3,40 \$	+ 6,23 \$
Santé 2	+ 3,30 \$	+ 4,10 \$	+ 7,36 \$
Santé 3	+ 2,43 \$	+ 3,01 \$	+ 5,40 \$

Soins dentaires facultatifs

Même si les coûts des soins dentaires continuent d'augmenter rapidement, le contexte inflationniste a probablement amené plusieurs de nos membres à faire des choix budgétaires difficiles et à espacer leurs visites chez le dentiste. Cela a donc occasionné un surplus au cours des 2 dernières années. Cela nous permet d'**augmenter la limite de remboursement annuelle de 1 000 \$ à 2 000 \$ par adhérent pour les soins majeurs d'offrir une baisse de – 2 % de la prime contractuelle**.

Voici un tableau des rabais en \$:

Individuel	- 0,36 \$
Monoparental	- 0,60 \$
Familial	- 0,90 \$

Assurance salaire de longue durée et assurance vie et MMA adhérent, vie retraitée et vie du conjoint(e), vie enfant à charge

L'expérience du groupe pour l'ensemble de ces protections a été stable, **aucune augmentation de la tarification** n'est donc nécessaire cette année (0 %).

Votre comité des assurances